



Société d'agriculture d'Abitibi

41-A, de l'aqueduc
St-Félix-de-Dalquier (Québec) J0Y 1G0
Tél. : (819) 732-2489
Télec. : (819) 727-9685
Courriel : info@saabitibi.com
Site Internet : www.saabitibi.com

Contrat de kiosque Intérieur

Locataire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ (_____) _____

Description du kiosque (obligatoire) :

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. L'exposant s'engage à tenir un kiosque pendant la durée de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi aura lieu du 02 au 05 août 2007, sous les auspices de la Société d'agriculture d'Abitibi au complexe sportif de St-Félix-de-Dalquier.
2. L'exposant s'engage à se conformer aux règlements relatifs à la tenue de cette exposition, lesquels règlements feront partie du présent contrat. L'exposant déclare avoir lu, en avoir pris connaissance et en accepte les conditions.
3. L'exposant s'engage à payer à l'exposition agricole régionale d'Abitibi (le chèque devra être libellé à ce nom) la somme de :

a. Kiosque sans électricité (8pi x 12pi) : 69.02\$ taxes incluses.

b. Kiosque avec électricité (8pi x 12pi) : 115.03\$ taxes incluses.

Nombres de kiosques : _____ Prix total : _____

No. de TPS: 124 762 311

No. de TVQ: 10 0630 0011 TQ 0002

4. L'exposant est responsable de ses équipements en cas de vol et de vandalisme.
5. L'exposant ne peut transférer ledit contrat à un autre partie sans avoir demandé, par écrit, la permission au comité de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi.
6. L'exposant s'engage à payer lui-même directement le travail et le matériel supplémentaire pour le kiosque.
7. Si aucune exhibition n'est présentée après 16h00 le vendredi 03 août 2007, heure de l'ouverture de l'Exposition agricole régionale d'Abitibi, l'espace vacant sera louée sans remboursement.

Et les parties ont signé à Amos le _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

Par : _____
Pour L'Exposition Agricole régionale d'Abitibi

Par : _____
Pour l'exposant du kiosque